



Baie-des-Sables

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2026-01 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Aux personnes intéressées par le projet de règlement mentionné ci-dessous :
AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 décembre 2025, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

- **Projet de règlement numéro 2026-01 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments**, visant à établir des normes pour prévenir le déteriorissement des constructions, les protéger contre les intempéries et préserver l'intégrité de leur structure.

Foire aux questions

- **QU'EST-CE QUE CE RÈGLEMENT?**

Ce règlement encadre l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire municipal. Il établit des normes minimales visant à assurer la salubrité, la sécurité et la durabilité des constructions.

- **POURQUOI CES CHANGEMENTS?**

Ces dispositions répondent à une obligation légale provinciale qui exige l'adoption de règlements municipaux sur l'entretien des bâtiments. Elles visent également à préserver le patrimoine bâti et à assurer la conformité aux orientations en matière d'aménagement du territoire.

- **QUELS SONT LES IMPACTS POUR LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES?**

Les propriétaires devront veiller à ce que leurs bâtiments respectent les normes d'entretien prévues. Cela peut inclure des réparations, le remplacement de matériaux détériorés ou des mesures pour éviter l'apparence de négligence. Les bâtiments déjà bien entretenus ne seront généralement pas affectés de manière significative.

- **COMMENT FAIRE VALOIR UNE OPINION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT?**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 janvier 2026 à 19h00, au 20, rue du Couvent, à Baie-des-Sables (Québec). Lors de cette rencontre, une présentation du projet sera faite et les personnes ou organismes intéressés pourront formuler leurs commentaires. Le projet de règlement 2026-01 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

- **OÙ CONSULTER LE PROJET DE RÈGLEMENT?**

Le projet de règlement 2026-01 est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 20, rue du Couvent, à Baie-des-Sables (Québec), durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Baie-des-Sables (Québec), ce **09 décembre 2025**

Alain Thibault

Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Baie-des-Sables

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Alain Thibault, greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie, conformément au Code municipal du Québec, avoir publié le présent avis public en date du **09 DÉCEMBRE 2025**, entre 8h30 et 16h30 en affichant une copie à l'endroit habituel pour la publication des avis de la municipalité.

À Baie-des-Sables, ce **09 DÉCEMBRE 2025**.

Alain Thibault

Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Baie-des-Sables